



VERSAI LLES

3, rue Guy Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex

Tel : 01 41 24 80 56 Mail : s3ver@snes.edu Fax : 01 41 24 80 62

Cher(e) collègue,

Les groupes de travail paritaires académiques ont vérifié du 15 au 22 mai les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase intra académique. **Le recto de ce courrier contient les informations concernant votre situation personnelle. Les commissions d'affectation auront lieu du 15 au 18 juin.**

Un important travail a été conduit par les élus académiques dans cette première étape du mouvement intra. Nous avons obtenu la correction de nombreuses erreurs ou oublis. Ces corrections ont été facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel, outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

Les travaux de vérification et de correction ont été beaucoup plus longs que l'an passé en raison d'un nombre de demandeurs en forte hausse du fait de la double session de recrutement de l'an passé (concours rénovés et concours exceptionnels) mais aussi d'une somme d'erreurs résultant de défaillances dans le paramétrage de SIAM (choix d'exclure les REP+, bonification d'entrée REP+ attribuée sur des vœux établissement n'y ouvrant pas droit, points d'année de séparation non pris en compte dans le barème total sur les vœux bonifiables...). Pour les stagiaires qui n'avaient pu formuler le choix d'accepter ou d'exclure les REP+, les élus du SNES ont obtenu, que l'Administration les recontacte alors qu'elle voulait les considérer volontaires par défaut. L'Administration a annoncé que le Ministère ouvrirait des groupes de travail pour améliorer SIAM l'an prochain et le purger de bugs récurrents qui peuvent induire non seulement des erreurs mais aussi des stratégies erronées chez les participants au mouvement intra.

Les élus du SNES-FSU ont dénoncé le dispositif transitoire de bonification résultant de la réforme de l'Education prioritaire et revendiqué sa révision. En effet, celui-ci lèse les droits acquis de nombreux collègues et constitue une injonction au départ : les hauteurs de bonifications prévues à l'issue du dispositif transitoire sont déterminées de telle sorte que les collègues dont l'établissement est inscrit dans la politique de la ville ou la nouvelle carte de l'Education prioritaire, ont intérêt à muter d'ici 2018, sous peine de perdre des points après cette date. Le refus de maintenir le principe d'une progressivité de la bonification au delà de la cinquième année revient à commander un renouvellement des équipes tous les 5 ans.

Le mouvement intra devrait être beaucoup plus fluide que l'an passé avec les 105 créations de postes, bien insuffisantes, cependant, au regard de la hausse des effectifs (1 poste pour 44 élèves en plus) et la réinjection de la quasi-totalité des postes auparavant bloqués pour y installer des stagiaires à temps plein. Le Rectorat a décidé de réserver, malgré tout, 182 postes pour les stagiaires issus du concours réservé et certains stagiaires à mi-temps car il affirme ne pas avoir le nombre de supports provisoires pour les accueillir, en particulier en anglais.

Le Recteur poursuit son offensive pour soumettre à un recrutement local les postes dans les établissements REP+ : dans 16 des 24 établissements REP+, plus de la moitié des postes vacants viennent d'être indûment bloqués, sans aucune discussion préalable à la demande de leur chef d'établissement et des IPR. Les élus du SNES-FSU mèneront la bataille pour qu'ils soient reversés dans le mouvement général afin d'être pourvus dans le respect des vœux et barèmes des collègues et dans le cadre de régles équitables et connues de tous.

Après la grève majoritaire du 19 mai contre la réforme du collège, le SNES-FSU appelle les personnels à poursuivre la lutte :

- Signer et faire signer la pétition intersyndicale : unautrecollege2016.net
- Faire du 4 juin une journée nationale du collège en organisant des réunions à destination des parents et des expressions communes avec eux
- Aller vers une nouvelle grève au mois de juin

La publication du décret au lendemain de celle-ci par le chef du Gouvernement est un signe de faiblesse. Un décret, cela s'abroge et les exemples sont nombreux : décret sur l'évaluation en août 2012, décret de Robien en 2007...

Cordialement

Les commissaires paritaires académiques du SNES



Journée nationale
d'action le 4 juin

Pour une autre réforme
du collège

Heures d'info syndicale,
rédaction de motions,
d'interpellations des
élus...et le soir, débat
et/ou rencontre conviviale
avec les parents d'élèves

(outils pour mobiliser et
mener le débat avec les
parents d'élèves en ligne
sur
www.versailles.snes.edu)

**Se syndiquer, c'est
déjà agir**

Le syndicat est notre
outil de défense
collective. Le
renforcer est aussi une
action efficace :

adhérez, ré-adhérez,
faites adhérer au SNES
pour
- reconstruire un
Service public juste et
ambitieux
- revaloriser nos
salaires et nos métiers
- reconquérir des droits
sociaux.